

*vous accompagne et répond
à vos questions sur les services
de proximité et les aides proposées.*

Vous êtes préoccupé par une question de santé et êtes dans l'attente d'une information fiable, **MPAN Assistance** et ses experts peuvent :

- Vous indiquer les établissements de soins et les professionnels de santé proches de votre domicile
- Vous renseigner sur les honoraires dentaires et les tarifs optiques pratiqués
- Vous renseigner, à l'aide de fiches santé, en toute confidentialité sur une pathologie

MPAN Assistance

Vous renseigne sur les services à domicile :

- Identifier les services et prestations répondant à votre besoin
- Vous conseiller sur les modalités de paiement, les exonérations fiscales...

Vous conseille et vous accompagne en matière de prestations sociales :

- Rechercher un financement possible (Caisses de retraite, CAF..)
- Vous orienter vers le gestionnaire et vous aider dans vos démarches administratives (aide à la constitution du dossier, suivi...)

Vous souhaitez connaître les services de votre mutuelle, **MPAN Assistance** peut :

- Vous renseigner sur la totalité des services proposés et les conditions et modalités d'attribution



MPAN Assistance

 **0 826 82 01 71**
0,15 Euro TTC / min

Services offerts par
la Mutuelle du Personnel de
l'Assemblée Nationale

- MPAN Location
- Chèques-Vacances
- Contrat assurance décès CNP
- Contrat assurance dépendance Premuo
- Protection juridique PMA
- Club BFM
- Caution Prêts immobiliers
- Aide pour perte de rémunération
- Loisir social
 - Maeva
 - Pierre et Vacances
 - Cap Monde
 - Igesa
 - Vacanciel
 - Vacances pour tous
- Secours et prêts d'honneur

Document non contractuel

La MPAN tient à votre disposition le texte contractuel de la prestation **MPAN Assistance** sur simple demande de votre part.

Mutuelle du Personnel de l'Assemblée Nationale
126, rue de l'Université - 75355 PARIS CEDEX 07 SP
Tél. : 01 40 63 88 43 ou 83 - Courriel : mpan@assemblee-nationale.fr
Site internet : www.mpan.fr



MPAN Assistance

vous renseigne,
vous aide et vous accompagne
dans votre vie quotidienne
comme dans les événements
exceptionnels



du lundi au samedi de 9h00 à 18h00

MPAN Assistance
est une illustration
de l'attachement
de votre mutuelle
aux valeurs de solidarité
et d'entraide





Face à un problème auquel vous êtes confronté, un double objectif

Répondre immédiatement à vos besoins en déclenchant, s'il y a lieu, des prestations.

Trouver une solution grâce à la connaissance de l'environnement des services de proximité :

- prestataires de services à domicile
- prestations sociales.

Vous êtes hospitalisé plus de 24 heures ou immobilisé à domicile plus de 5 jours consécutifs,

à la suite d'une maladie ou d'un accident, **MPAN Assistance** vous accompagne par :

- La présence d'une aide à domicile pour vous assister dans les tâches de la vie courante ⁽¹⁾
- L'organisation de la présence d'un proche à votre chevet (déplacement, hébergement)
- La prise en charge de vos enfants de moins de 16 ans ⁽²⁾ (déplacement d'un proche ou vers un proche, garde chez une assistante maternelle ⁽¹⁾, garde à domicile ⁽¹⁾)
- La prise en charge de vos parents vivant à votre domicile ⁽²⁾ (déplacement d'un proche ou vers un proche, garde à domicile ⁽¹⁾)
- Le remboursement des frais de location d'un téléviseur ⁽³⁾ directement effectué par la mutuelle sur présentation d'un justificatif

Vos enfants de moins de 16 ans sont malades, pour une durée de plus de 2 jours

Vous ne pouvez pas vous arrêter de travailler, **MPAN Assistance** organise :

- Le déplacement d'un proche à votre domicile pour s'occuper de vos enfants
- La garde des enfants à votre domicile ⁽¹⁾

(1) dans la limite de 30 heures sur une période d'un mois maximum

(2) dans le cadre d'une hospitalisation en urgence

(3) dans le cadre d'une hospitalisation pour une durée d'un mois maximum

Votre séjour en maternité

est supérieur à 8 jours, **MPAN Assistance** vous accompagne par :

- La présence d'une aide à domicile, pendant votre séjour et/ou à votre retour à domicile, pour effectuer les tâches de la vie courante ⁽¹⁾
- La prise en charge de vos enfants de moins de 16 ans durant votre séjour (garde chez une assistante maternelle ⁽¹⁾, garde à domicile ⁽¹⁾, déplacement d'un proche ou vers un proche)

Vous êtes astreint à un traitement médical lourd

En cas de radiothérapie ou chimiothérapie, **MPAN Assistance** met à votre disposition :

- Une aide à domicile pendant la durée du traitement (dans la limite de 30 heures)

Un décès survient

MPAN Assistance propose au conjoint survivant :

- La présence d'une aide à domicile pour l'aider à accomplir les tâches de la vie courante ⁽¹⁾
- La prise en charge de vos parents vivant à votre domicile (déplacement d'un proche ou vers un proche, garde à domicile ⁽¹⁾)
- La prise en charge de vos enfants de moins de 16 ans (déplacement d'un proche ou vers un proche, garde chez une assistante maternelle ⁽¹⁾, garde à domicile ⁽¹⁾)
- L'aide à l'organisation des obsèques

